



COMMUNIQUE DE PRESSE N° 002/2006

La Coalition nationale pour la Cour pénale internationale se félicite de la remise par les autorités congolaises de M. Thomas Lubanga, un des seigneurs de guerre de l'Ituri, à la Cour pénale internationale. (Kinshasa, 17 mars 2006).

1. La Coalition nationale pour la Cour pénale internationale (CN- CPI en sigle) se félicite de la délivrance par la Cour pénale internationale (CPI) d'un mandat d'arrêt international contre M. Thomas Lubanga et de la remise à la Cour de ce dernier par les autorités congolaises en date du 17 mars 2006.
2. Cette arrestation d'un des seigneurs de guerre dont les milices endeuillent encore des milliers de familles en RDC constitue une avancée significative dans la procédure menée par la CPI en vue de lutter contre l'impunité dont jouissent les auteurs présumés des crimes internationaux commis sur le territoire congolais.
3. La CN- CPI encourage la CPI à poursuivre sa mission en initiant d'autres mandats d'arrêts à l'encontre d'autres personnes qui portent la plus grande responsabilité dans les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité commis sur l'ensemble du territoire congolais depuis le 1^{er} juillet 2002, et ce ; sans tenir compte ni de leur position officielle dans les institutions publiques, ni de leur nationalité.
4. La CN- CPI exhorte les autorités congolaises à renforcer la coopération avec la CPI notamment (1) en promulguant la loi d'habilitation à l'adhésion de la RDC à l'accord sur les privilèges et immunités (APIC) et en adoptant sans délai la loi de mise en œuvre du statut de la CPI, actuellement pendant devant l'Assemblée nationale.
5. Enfin, la CN- CPI invite la population, étant donné que certains dispositions de la Constitution sont contraires au statut de la CPI, à ne pas élire lors des prochaines échéances électorales des personnes qu'elle sait commanditaires, auteurs, co-auteurs ou complices des crimes commis lors des conflits armés pour ne pas compliquer l'action future de la CPI et des autorités judiciaires congolaises dans la poursuite de ces criminels.
6. Pour rappel, la Coalition nationale pour la CPI dispose d'un réseau de plus de 150 ONG qui travaillent dans le domaine de la CPI à travers tout le territoire national. La CN- CPI a pour mission de soutenir et protéger l'intégrité du statut de Rome pour la CPI, de s'engager de façon active à promouvoir l'adaptation de la législation nationale au statut de Rome et d'œuvrer pour la promotion d'une CPI juste, indépendante et efficace.

Fait à Kinshasa, le 17 mars 2006

Pour la Coalition Nationale pour la Cour pénale internationale,

Christian Hemedi, Coordonnateur national.